26me Année N° 6216 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Samedi 14 Janvier 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 25.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 14 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	12 JAN.	13 JAN.
3 0/0	84 10 »/»	84 20 »/»
3 0/0 amortissable	84 00 »/»	84 40 »/»
Amortissable nouveau	84 35 »/»	84 70 »/»
4 1/2 0/0	113 90 »/»	114 00 »/»
Emprunts 5 0/0	114 50 »/»	114 90 »/»

Dépêche communiquée par MM. Noulez, Canissié et Cie

	12 JAN.	13 JAN.
3 0/0	84 20	84 45
3 0/0 amortissable	84 10	84 35
3 0/0 amortissable nouveau	84 00	84 80
5 0/0	114 67	115 00
Banque de France	5850 00	5725 00
Banque d'Escompte	855 00	850 00
» Hypothécaire	600 00	600 00
» de Paris	1255 00	1275 00
Foncier Algérien	600 00	000 00
Foncier de France	1725 00	1717 00
Mobilier	720 00	710 00
Générale	825 00	830 00
Union	2850 00	2865 00
Suez	2905 00	2720 00
Unidée	355 00	352 00
Italien	87 20	87 40
Russe 1877	00 00	00 00
Landerbank	1120 00	1125 00
Banque ottomane	850 00	830 00
Chemins espagnols	867 00	865 00
Chemins autrichiens	677 00	677 00
Lombards	308 00	308 00
Nord d'Espagne	678 00	670 00
Saragosse	547 00	545 00
Panama	000 00	551 00

Dépêche communiquée par la Succursale du Crédit Général Français, 4 rue Nain.

Cours de clôture	*Comptant* 11 JAN.	12 JAN.
3 0/0	84 10	84 20
3 0/0 amortissable	84 00	84 40
3 0/0 amortissable nouveau	84 35	84 70
4 1/2 0/0	113 90	000 00
5 0/0	114 50	114 90
Banque de France	5850 00	5850 00
Foncier	1735 00	1700 00
Crédit Général Français	790 00	780 00
Cie Fon. de France et d'Algérie	535 00	525 00
Mobilier Espagnol	875 00	850 00
Banque Ottomane	857 00	825 50
Est	760 00	765 00
Midi	1217 00	1290 00
Lyon	1770 00	1720 50
Nord	2280 00	2225 00
Orléans	1325 00	1317 00
Ouest	831 00	830 25
Gaz Parisien	1615 00	1600 00
Cie Générale Transatlantique	557 00	557 50
Suez	2907 00	2300 00
Omnibus	1950 00	1920 00
Panama	550 00	550 00
Florin or 4 0/0	81 00	80 50
Hongrois 6 0/0	101 00	100 00
Egypte 6 0/0	555 00	552 00
Italien 5 0/0	87 00	00 00
5 0/0 Russie 77	90 00	89 75
Turc	18 75	13 50

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 13 janvier.
Ventes 300 b. Marché calme.
Liverpool, 13 janvier.
Ventes 8,000 b. Marché inchangé.
New-York, 13 janvier.
New-York, 12 »/».
Recettes 12,000 b.
New-Orléans low middling 85 1/2.
Savannah » » 82 »/»

Bulletin du Jour

La Chambre a décidé hier qu'elle ne se réunirait que demain. Toute sa séance a été employée à constituer le bureau. MM. Lepère, Philipoteaux, Goblet et Tirard ont été élus vice-présidents. On a procédé ensuite au choix des secrétaires et des questeurs. Comme par le passé, la majorité n'a accordé aucune place à la minorité. Elle se montre, on le voit, plus intolérante que la majorité du Sénat qui réserve, en effet, une vice-présidence aux droites, ainsi qu'un secrétaire. Elles auront à choisir, pour cette dernière fonction, entre M. de Carné, M. de Bostredon et M. Lizot.

Le *Voltaire* contient quelques indications intéressantes sur la marche et les manœuvres qui signaleront l'entrée en campagne de M. Gambetta et de « ses commis d'ordre, » en vue d'arriver au triomphe du scrutin de liste. Il nous apprend que le projet de révision ne sera pas déposé simultanément sur les bureaux des deux Chambres, mais qu'il sera d'abord présenté à la Chambre des députés, le jour même où la constitution du bureau sera terminée.

Le Sénat sera appelé à se prononcer après le vote du Palais-Bourbon. « Ce projet, ajoute la feuille officieuse de M. Gambetta, semble devoir être mieux accueilli au Sénat qu'à la Chambre des Députés. Il réunira certainement la majorité dans la Chambre haute, tandis que le résultat s'annonce comme douteux à la Chambre des Députés. C'est là une situation curieuse, puisque les concessions demandées aux sentiments patriotiques et républicains de la majorité sénatoriale sont beaucoup plus considérables que celles qui sont réclamées de la majorité de la Chambre des Députés. » Mais alors, dira-t-on, pourquoi M. Gambetta a-t-il choisi la Chambre pour premier champ de bataille ? C'est, nous apprend encore le *Voltaire*, « parce qu'il ne veut pas avoir l'air de tourner les difficultés et s'exposer à ce qu'on l'accuse de s'être servi du vote du Sénat pour exercer une pression sur la Chambre. Il veut aller droit au but, loyalement et franchement, et n'employer aucun des artifices de procédure qui pourraient altérer la sincérité du scrutin. » Voilà qui est crâne, sans doute, mais cette crânerie est-elle vraiment inspirée par les motifs que le *Voltaire* nous énumère complaisamment ? N'est-il pas permis de supposer que le « pouvoir exécutif » a quelque hâte de passer la « queue de la poêle » à d'autres ? C'est l'opinion générale. Et ne faut-il pas avouer qu'en mettant le marché à la main au Parlement, en déclarant tout net que, s'il ne cède pas, on « rendra son tablier, » on justifie ces hypothèses ?

Quoi qu'il en soit, la situation est grave, car nous sommes menacés, si le Parlement résiste, d'une crise ministérielle, et s'il ne résiste pas, nous tombons dans l'inconnu. Et quel inconnu ? La dissolution, de nouvelles élections, et peut-être, c'est du moins M. About qui, dans le *XIXe Siècle*, nous fait entrevoir cet *alea* : la démission de M. Grévy... On parle, il est vrai, de faire traîner le renouvellement des Chambres jusqu'à l'année prochaine, si la révision est votée ; mais, en admettant que le Parlement survive à son suicide pendant quelques mois, il en résulterait une curieuse conséquence que M. J. Simon signale en ces termes dans le *Gaulois* :

C'est que la principale prérogative du président de la république, le droit de dissolution, serait suspendue. En effet, il ne peut dissoudre une Chambre sans en appeler une nouvelle, ni en appeler une nouvelle sans avoir une loi électorale. Or, la loi électorale actuelle serait caduque, et la loi électorale future ne serait pas faite.

Ainsi, tout le monde est atteint par les projets de M. Gambetta : le président de la république, le Sénat, la Chambre, les électeurs. M. Gambetta lui-même ! Et il y a un mois à peine que le « grand ministère » est constitué !

Les magistrats de M. Cazot

Les nominations de magistrats ont une importance exceptionnelle à l'heure où la réforme des lois d'organisation de la magistrature est annoncée comme prochaine par le gouvernement.

Les choix de M. Cazot montrent quel sera, sous la République opportuniste, le personnel chargé de rendre la justice.

Un décret, publié avant-hier par le *Journal officiel* contient 158 noms.

Au premier examen de cette longue liste, — où ne figure pas cependant M. le président Cartier, — on relève des nominations vraiment scandaleuses.

On n'a pas oublié, à Sens et au palais de justice de Paris, le procès du curé de Montacher, qui a tourné à la confusion de M. Allaire juge d'instruction, — ce magistrat d'une dévotion exemplaire tant qu'il espérait de M. le duc de Broglie quelque avancement, aujourd'hui, sous M. Cazot, persécuteur de curés.

Pendant les débats de première instance, un reproche personnel et direct lui a été adressé sur son siège en pleine audience. Pour priver le prévenu du droit de demander au tribunal sa mise en liberté provisoire, une ordonnance a disparu du dossier.

Je ne veux pas faire de supposition téméraire, a dit à ce sujet dans sa plaidoirie Me Robinet de Cléry.

Je ne prétends pas prouver l'existence de cette ordonnance, ouvrant un droit au prévenu, puis sa suppression pour nuire à sa défense.

Cette suppression d'un acte public dans une information judiciaire, portant préjudice au prévenu, non, je n'y puis croire; ce serait un crime puni, suivant la qualité des coupables, de la réclusion ou des travaux forcés (art. 253, 255. C. P.)

Je me borne à dire que lorsque l'instruction est terminée, et elle l'était depuis le 24 mai, elle l'était, puisqu'on pouvait offrir au prévenu un jugement à bref délai, retarder une ordonnance pour priver la défense du droit de recourir au tribunal est un abus grave.

Le juge, retenant une cause qui ne lui appartient plus, afin de la trancher contre son justiciable, commet un acte qui justifie toutes les inquiétudes.

Le procureur de la République de Sens, directement interpellé, a gardé le silence.

Un autre fait, articulé publiquement devant la cour, est également resté sans réponse.

Il y a quelques mois, une grande foule était attroupée dans la ville de Sens à la porte d'un négociant très honorable. M. le juge d'instruction faisait lui-même avec le parquet une visite domiciliaire. A la même heure, la police faisait une perquisition chez le frère de ce négociant.

Y avait-il faillite, banqueroute, faux, assassinat, quelque crime grave ?

Non. M. le juge d'instruction avait perdu *son parapluie* dans une voiture publique, où ce négociant avait eu le malheur de voyager avec lui, et pour retrouver ce *parapluie*, M. le juge d'instruction ne craignait pas d'user de ses plus redoutables pouvoirs.

Il n'a rien retrouvé du tout. On s'est beaucoup indigné à Sens, puis on a beaucoup ri. Le fait est public, il a été raconté tout au long dans la *Petite République française*, édition de l'Yonne.

La victime de cette perquisition est M. Théodore Lanne, fabricant de marteaux de moulins, demeurant à Sens. Il avait rencontré M. le juge d'instruction Allaire dans la voiture de Chéroy à Saint-Valérien. Pendant la mesure inouïe prise à son égard, plus de cinq cents personnes étaient ameutées devant sa porte.

Le scandale fut tel qu'il donna lieu à une mascarade, dont la ville de Sens s'est égayée.

Deux individus allaient de débit en débit avec un énorme parapluie :

— C'est mon parapluie, disait l'un en bousculant son compagnon.

— Non. C'est le mien, disait l'autre.

— A quoi le reconnais-tu ?

— *C'est à l'air* qu'il a.

La scène s'est continuée de porte en porte pendant toute une journée, au milieu des huées saluant le nom de M. Allaire.

Tous ces faits ont été établis le 13 décembre dernier à la barre de la cour de Paris, devant un nombreux auditoire. Le ministère public n'a pu y faire aucune réponse.

L'impression de la cour, composée de magistrats nouveaux et présidée par M. Manau, n'était pas moins sévère pour de tels procédés d'instruction criminelle que celle du barreau.

Un mois ne s'est pas écoulé. Par un véritable défi porté à toutes les règles de la décence judiciaire, M. Allaire vient d'être appelé à la présidence d'Arcis-sur-Aube.

Il s'est efforcé de faire condamner injustement un prêtre innocent. Cela suffit pour que toutes ses fautes soient oubliées et pour qu'il reçoive sa récompense.

Que de faits de ce genre pourraient être cités !

Parmi les avancements les plus considérables de ce décret du 8 janvier figure la promotion à un poste très élevé d'un magistrat qui était, il y a dix ans, substitut en province.

Chargé du service des flagrants délits, il avait à remplir la mission délicate d'interroger les prévenus, de mettre en liberté les innocents, et de décerner contre les autres des mandats de dépôt, conformément à la loi du 20 mai 1863.

Un dimanche, le chef du parquet le trouva occupé à rédiger des interrogatoires.

— Que faites-vous ? lui dit-il.

— Je prépare les dossiers des affaires de flagrants délits qui seront jugées demain.

— Mais où sont donc les prévenus ?

— A la prison. Cela ne vaut pas la peine de les faire venir.

— Comment faites-vous donc les interrogatoires ?

— Je mets qu'ils avouent.

— Malheureux ! s'écrie le procureur de la République. Demain à l'audience, ils protesteront. Ils diront n'avoir jamais comparu devant vous, et n'avoir pu faire aucun aveu.

— Qu'est-ce que cela fait ? reprit imperturbablement le magistrat des nouvelles couches. *Je dirai qu'ils mentent.*

Aujourd'hui le chef du parquet qui s'indignait de la désinvolture criminelle de son substitut, est destitué. — Le substitut est devenu un des dignitaires de la magistrature de M. Cazot. Au milieu de bien d'autres, ces deux faits prouvent ce que l'on peut attendre de la magistrature opportuniste.

Une récente circulaire envoyée par le ministère de l'intérieur aux préfets prescrivait qu'aucun livre, « quelque soit son caractère licencieux et obscène », ne pouvait, sous aucun prétexte, être retenu à la frontière.

C'était ouvrir la porte à l'égout de l'inondation pornographique. On sait pourtant que la France suffisait à l'infection ; mais nous avons commenté en temps et lieu cette circulaire, et si nous y revenons, c'est pour signaler une conséquence tout-à-fait inattendue de la circulaire ministérielle.

Les Dominicains de la province de Toulouse ont l'habitude, depuis l'expulsion, de faire imprimer à Salamanque leur *Ordo*, c'est-à-dire l'almanach religieux qui contient les rubriques et les indications nécessaires à la célébration de l'office quotidien.

Cette année, l'*Ordo* n'arrivait pas. Le P. Prieur, étonné de ce retard, écrivit pour réclamer sa commande.

On lui répondit qu'elle était partie mais que les douaniers avaient cru devoir l'intercepter.

Est-ce d'après les instruction de M. Waldeck-Rousseau que le mailles du crible douanier, qui s'ouvrent si largement à l'ordure d'exportation, se resserrent si menues lorsqu'un almanach latin, portant sur sa couverture la croix et les armes de Saint Dominique, se présente à leur contrôle ?

Le prétexte « d'immoralité » qui suffit à fermer un établissement religieux, ne peut même pas être invoqué dans ce cas.

Que trouvera-t-on pour justifier la mesure ? La parole est au ministre de l'intérieur qui viole effrontément la loi !

La commission chargée de faire une enquête sur la situation des arts industriels a tenu hier sa seconde séance, sous la présidence de M. Antonin Proust, ministre des arts. On avait convoqué les représentants des industries qui emploient le bois. On a entendu les délégués patrons et les délégués ouvriers de l'ameublement, de la sculpture pour bâtiment et de la carrosserie.

Les déposants ont été unanimes à constater le développement inquiétant qu'a pris la concurrence étrangère. L'industrie et l'ameublement est aujourd'hui si florissante en Angleterre que des fabricants français y vont chercher des modèles. Quant à la carrosserie, un chiffre fourni par la chambre syndicale indique avec une triste éloquence avec quelle rapidité nous nous laissons distancer sur les marchés étrangers ; le chiffre de l'exportation de cette industrie parisienne, qui s'est élevée autrefois jusqu'à huit millions, est tombé à deux millions aujourd'hui.

De l'avis de tous, le remède à cette situation consiste à multiplier, pour les ouvriers, les moyens d'enseignement et les occasions d'étudier les bons modèles, et à remplacer l'apprentissage dans les ateliers par des écoles professionnelles où, par un large enseignement du dessin, on développerait le goût des élèves en même temps qu'on leur apprendrait leur métier. Le besoin est tel que l'initiative privée a fait spontanément diverses tentatives pour y pourvoir. C'est ainsi que la commission a entendu hier un simple ouvrier, M. Blanchard, qui a ouvert, rue de la Roquette, une école de ce genre, que le conseil municipal de Paris soutient actuellement d'une subvention.

L'opinion du monde républicain est défavorable à la proposition du scrutin de liste. Les uns ne veulent pas que ce projet de loi devienne une loi constitutionnelle ; les autres sont d'avis qu'il faut ajourner le débat. La plupart pensent que, malgré tous les engagements qui seraient pris par M. Gambetta, cette loi lui servirait à dissoudre la Chambre dès la première occasion. Il y a presque unanimité dans le parti pour ne pas permettre à M. Gambetta de poser à ce propos la question de cabinet.

On nous représente les sénateurs inamovibles de la gauche comme assez émus d'un mot que la *République française* a laissé échapper hier. « Jamais, a dit le journal de M. Gambetta, personne n'a douté qu'un Sénat gagne en autorité lorsqu'il se recrute *en entier* par l'élection à temps, au lieu de se recruter en parti par la cooptation à vie. » La conclusion n'est-elle pas qu'il ne faut plus d'inamovibles ? la suppression de l'inamovibilité sénatoriale ne sera-t-elle pas un des résultats de la révision que poursuit le président du conseil ?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 Janvier 1882

Présidence de M. Guichard, doyen-d'âge.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Guichard lit une lettre par laquelle M. Guyot-Lavaline, élu sénateur du Puy-de-Dôme, le 8 janvier, donne sa démission de député.

M. le président donne également lecture d'une lettre par laquelle M. Lockroy décline la candidature de la vice-présidence.

Il est procédé ensuite au scrutin pour la nomination de quatre vice-présidents et de huit secrétaires.

NOMINATION DES VICE-PRÉSIDENTS

Votants 329
Bulletin nul 1

M. Lepère	214
M. Philippoteaux	207
M. Goblet	203
M. Tirard	199
M. Boysset	141
M. Périn	105
M. Gatineau	84

MM. Lepère, Philippoteaux, Goblet et Tirard, sont proclamés vice-présidents.

M. le Président lit ensuite une lettre par laquelle M. Devès, élu sénateur à Bagnères, donne sa démission de député de Béziers.

Puis il est procédé au scrutin pour la nomition de trois questeurs.

M. le Président fait connaître le dépouillement du scrutin pour la nomination de huit secrétaires et de trois questeurs.

NOMINATION DE HUIT SECRÉTAIRES

Votants : 289
Bulletin nul 1

M. Bastid	225
M. Hérault	224
M. Armez	220
M. Marcellin-Pelet	213
M. Renault-Morlière	191
M. Sarrien	187
M. Riotteau	180
M. Labuze	158

Ces huit députés sont proclamés secrétaires.

NOMINATION DE TROIS QUESTEURS

Votants : 290
Bulletin nul 0

M. Mahy	266
M. Madier de Montjeau	263
M. Margaine	256

Ces trois députés sont proclamés questeurs.

M. le Président déclare la Chambre constituée. Avis en sera donné à M. le Président de la République et au Sénat.

La séance est levée à 5 h. 14.

La prochaine séance est remise à samedi.

LETTRE DE PARIS

Paris, le 13 janvier 1882.

Les *Débats*, qui se piquent de flair politique déclarent ce matin, par l'organe de M. John Lemoinne, qui évolue carrément du côté de M. Gambetta, que les projets de révision restent, malgré les élections de dimanche, plus que jamais à l'ordre du jour. « De pareilles questions, une fois posées, appellent impérieusement et nécessairement une solution. Le gouvernement ne fera rien, les Chambres ne feront rien avant d'être débarrassés de cette affaire. Tout le monde le sent, tout le monde le comprend, la voie est bloquée ; il faut avant tout la déblayer.

J'ignore encore si les gens du *Siècle*, aussi bien que ceux de l'*Union républicaine*, qui persistent à considérer comme seulement urgente la réforme du Sénat et qui trouvent le scrutin de liste tout à fait inopportun, finiront par capituler à leur tour, mais, à l'heure actuelle, ils résistent, et leurs arguments ne laissent pas d'être difficiles à retorquer.

Que répondre, par exemple, à celui qui rappelle que lorsque M. Gambetta a pris la responsabilité du pouvoir, le régime du scrutin uninominal existait et que, dans le programme lu aux Chambres, il n'a pas été question de la transformation immédiate de ce régime ? Il le croyait donc, à ce moment, compatible avec la politique réformatrice dont il était et est resté le représentant ? Delà à engager M. Gambetta à ne se montrer ni aussi exigeant ni aussi pressé à se borner, par exemple, à réserver le principe du scrutin de liste, pour l'introduire plus tard par un simple amendement dans la loi électorale, il n'y a pas loin. Et le *Siècle*, non plus que l'*Union républicaine*, ne s'en prive pas.

Le premier ministre ne se rendra pas néanmoins, j'en ai la conviction. Et c'est, parce qu'il veut mettre à profit ce qui lui reste encore d'influence et de prestige, qu'il entend précipiter les solutions.

Il bravera donc l'opposition de ses amis du second degré, décidé qu'il est à se contenter de ceux du premier si, toutefois, ils sont assez nombreux pour lui fournir la majorité obéissante dont il a besoin. Dans le cas contraire, il abandonnera le pouvoir, quitte à perdre pour toujours son autorité sur les gauches, parce qu'il ne pourrait plus avoir le droit de critiquer chez les autres ce qu'il n'a pas voulu accomplir lui-même.

L'entrée de M. Léon Say au ministère des finances continue à ne faire doute pour personne. Elle est attendue dans le courant de la semaine prochaine, aussitôt après que le sénateur de Seine-et-Oise aura été élu président de la haute Chambre. Mais, il n'y a pas à s'y tromper, elle ne produira pas sur le monde des affaires l'excellente impression qu'elle aurait déterminée si elle avait eu lieu le 14 novembre, au moment de l'avènement du grand ministère. Je veux dire que la confiance ne renaîtra pas pour cela.

Vainement répondrait-on que la présence de M. Léon Say aux finances est exclusive des projets attentatoires aux chemins de fer prêtés à M. Allain-Targé. D'abord, M. Allain-Targé a mis passablement d'eau dans son vin à l'endroit des réformes plus ou moins radicales dont il devait, disait-on, prendre l'initiative. Par ses déclarations aux agents de change aussi bien qu'aux représentants des grandes compagnies et aux députés qui l'ont questionné, il s'est cantonné dans le *statu quo*, de façon à ne pouvoir en sortir. A ce titre donc, autant lui que M. Léon Say, qui, d'ailleurs, par ses récentes palinodies, a perdu tout crédit sur le commerce et la haute banque.

Le mal, au surplus, n'est pas au ministère des finances, il réside tout entier dans l'ensemble de la politique du cabinet, dont l'isolement à l'extérieur est aujourd'hui complet et dont l'influence sur le Parlement et l'opinion publique apparaît comme irrémissiblement compromise. S'imaginer que M. Léon Say, ministre, suffira pour transformer une pareille situation, c'est de payer d'illusions qui n'ont même plus cours à la Bourse parmi les joueurs décavés à la hausse.

Après son dernier entretien avec M. Gambetta, qui ne date pas plus loin qu'hier matin, M. de Freycinet s'est décidé à décliner toute candidature à la présidence du Sénat en concurrence avec M. Léon Say. Seulement, après que ce dernier sera devenu ministre des finances, M. de Freycinet reviendra candidat à la présidence à laquelle il sera nommé suivant toute apparence. Convenez, toutefois, que ce sont là de tristes comédies, et qui ne sont pas faites pour relever la dignité de caractère de nos hommes politiques. Il y n'y a que notre état républicain pour en donner la représentation à l'Europe.

A ceux qui niaient hier à l'issue de la réunion plénière des gauches que cette réunion représentât réellement la majorité, attendu que 413 personnes ne saurait en représenter 350, la majorité a répondu aujourd'hui en nommant vice-présidents précisément MM. Lepère, Philippoteaux, Goblet et Tirard, qui avaient été choisis hier pour candidats par la réunion plénière : M. Lepère 214 voix, M. Philippotaux par 207, M. Goblet par 203, et M. Tirard par 199. M. Boysset, le candidat des adversaires de M. Gambetta, n'en a obtenu que 141. M.

FEUILLETON DU 14 JANVIER

— 1 —

UNE JEUNE FEMME

PAR

G. DE COMMADRY

Le mardi 26 février 1868, vers onze heures et demie du soir, la troupe des Italiens venait de jouer l'une des nouvelles et meilleures œuvres de Verdi : *Un ballo in maschera*. L'enthousiasme des auditeurs était au comble.

Un jeune couple parisien, émergeant d'une loge découverte, dans les couloirs de sortie, suivait la foule d'où s'échappaient, en s'entre-croisant, mille exclamations des habitués, appréciant l'œuvre nouvelle.

Le mari, échangeant ici un salut, là une poignée de main, se mêlait du geste et de la voix à l'animation générale, tandis que sa compagne, absorbée dans quelque pensée intime, qui ne semblait guère la charmer, ne répondait que d'un air distrait, même à ceux qui étaient assez heureux pour attirer un moment son attention.

Lorsqu'ils arrivèrent sous le perystile, leur voiture était avancée déjà, grâce au zèle du vieil Honoré, qui ne souffrait pas que sa jeune maîtresse attendît, ne fût-ce qu'une seconde.

— Que faites-vous ce soir, dit le jeune homme à sa femme. Rentrez-vous ?

— Oh ! c'est vrai, dit celle-ci d'un air étonné, comme quelqu'un qui rentre tout à coup dans la vie réelle au sortir d'un rêve, vous m'y faites penser, j'ai promis à madame de Blunt d'aller chez elle ce soir.

L'ordre est donné, et les deux époux sont emportés au trot vigoureux de leur élégant attelage.

Tout ceci avait été assez rapide pour que l'enthousiasme du jeune homme fût encore dans son plein.

Après deux ou trois réflexions admiratives, restées sans écho, il ajouta en manière de péroraison :

— On peut trouver des défauts à Verdi, en général, mais on ne refusera pas de reconnaître des traits de génie dans cette œuvre-là. Quelle passion vivante et contenue pourtant ; il est vrai que Delle Sedie est un interprète comme on en voit peu. Comme il est vrai dans sa colère, aussi bien que dans sa douleur. N'êtes-vous pas de cet avis, chère amie ?

— Si, dit la jeune femme d'un ton de négligente indifférence. Puis avec un imperceptible mais dédaigneux mouvement des lèvres elle ajouta : — Oui, c'est intéressant, comme toutes les fables bien mises en scène.

— Des fables ? dit le mari avec étonnement. Mais il me semble que rien n'est plus réel que la jalousie d'un homme à l'égard de sa femme !

— Ah ! vous croyez ? reprit la jeune femme du même ton imperturbable.

— Comment, si je crois ? Mais voyons, ma chère, cela ne vous semble pas naturel ?...

— Naturel, si..., mais vrai, c'est autre chose. Et le même sourire railleur et presque amer vint de nouveau plisser les lèvres charmantes qui condescendaient enfin à s'ouvrir.

— J'avoue que je ne comprends pas bien reprit le mari, souriant à son tour : c'est trop fort pour moi probablement.

— Oh ! mon Dieu, il n'y a guère à comprendre en cela, il n'y a qu'à regarder. Où voyez-vous un mari assez occupé de sa femme pour lui faire l'honneur d'être jaloux... On se souvient bien de temps à autre qu'on a une femme, parce qu'en somme elle porte votre nom et qu'elle fait, comme bien d'autres choses, partie intégrante de la maison. Mais ce qu'elle pense au fond du cœur, ce qu'elle sent, ce qu'elle souffre peut-être, quel est le mari qui s'en occupe... Ah ! si..., quelquefois..., pour en plaisanter agréablement ; mais se donner la peine d'y chercher un remède, en prendre lui-même aucun souci..., allons donc... On n'est jaloux que de ce à quoi l'on tient !

Cette fois la belle idolente laissait voir à l'émotion de sa voix qu'elle n'était pas aussi différente à toutes choses que son attitude de tout à l'heure eût pu le faire supposer.

— Hélène, en vérité !... s'écria le jeune homme avec impatience.

Mais réprimant à l'instant ce premier mouvement il haussa légèrement les épaules, en jetant un regard doux et affectueux sur sa femme. Puis faisant signe au valet de pied d'arrêter :

— Allons, ma chère, dit-il en riant, vous n'êtes pas en veine de bienveillance aujourd'hui.

Et il mit pied à terre.

— Eh bien, que faites-vous, Robert ?

— Nous voici devant la porte du cercle, ma chère amie, je rallie mon régiment... Quand un corps d'armée est attaqué il doit serrer les rangs. A quelle heure irai-je vous prendre chez madame de Blunt.

— C'est inutile, je vous rencrcie je rentre.

— Ah ! très-bien, dit tranquillement Robert. Honoré à l'hôtel. Bonsoir, Hélène.

Puis, allumant un cigare, il regarde la voiture s'éloigner, secoue doucement la tête avec un bon et calme sourire, et gravit paisiblement l'escalier du cercle.

Pendant ce temps Hélène, emportée rapidement vers sa demeure, retombe graduellement dans l'indolente tristesse dont elle était sortie un instant.

I.

Le lendemain du jour où s'était passé l'incident que nous venons de raconter, une jeune et élégante femme descendait de voiture devant un petit hôtel que, pour ne point faire d'indiscrétion, nous placerons dans un coin quelconque de Paris, où vous voudrez, mais dans ce milieu où l'élégance sait encore rester unie à l'esprit.

Suivons maintenant la belle visiteuse, qui semble d'ailleurs fort au courant des êtres de la maison.

Un coup de sonnette, et la voici sous une porte haute, suffisamment large, qui n'ouvre pas, comme tant d'autres, sur un obscur souterrain, mais où, dès l'entrée, on aperçoit une branche d'arbre, un coin de ciel, voire un rayon de soleil, suivant l'heure.

L'escalier, clair et net, bien à l'aise dans son évolution, nous amène dans une antichambre sévèrement meublée, où le style oriental est sagement tempéré par les sérieuses boiseries d'ébène ; là, pas de domestiques s'étirant sur les banquettes ; près de la fenêtre est un bureau, où le plateau de vieux cuivre repoussé n'étale pas pompeusement les noms de visiteurs des six mois échus, mais contient sobrement les cartes que l'indisposition de la maîtresse de la maison a vraiment forcé de déposer dans la journée. De là nous entrons dans un petit salon, lui-même de couleur assez sombre ; peu de dorure, rien de criard. Décidément la déesse du lieu doit porter en elle quelque chose de contenu, quoique bien vivant cependant, car à chaque pas, sur les tables, sur les meubles, on voit mille vestiges d'une vie jeune et surabondante, peut-être même un peu enfiévrée car voici un ouvrage de tapisserie qui semble avoir glissé de belles mains qui le tenaient pour faire place à ce livre, laissé à son tour ouvert, à une page où de nombreux traits au crayon, et surtout mille petits coups de pointe, témoignent que la lectrice s'est trouvée fort impatientée de l'opinion émise par l'auteur.

Nous passons, ayant trop de discrétion pour vouloir connaître le nom d'un malheureux capable de mécontenter une si charmante lectrice ; car elle est charmante, ne nous y trompons pas ; je n'en veux pour preuve que ces nombreux miroirs grands et petits qui sont parsemés çà et là, et les mille riens où se reflètent les goûts et les habitudes d'une jeune et jolie femme. Les riens prouvent qu'elle a du goût pour ce qui est artistique, original ou rare ; les miroirs, qu'elle n'a aucun déplaisir à voir s'y reproduire son image.

Raison de plus, puisqu'elle est charmante, pour que nous continuions notre investigation, et vraiment voici une aquarelle assez joliment commencée. Il y a là un sentiment énergique et vif de la nature... Mais quel est ce coup de pinceau inexplicable ?... Encore un mouvement nerveux !... Décidément, la déesse est nerveuse, très-nerveuse. Le buvard laissé entr'ouvert sur ce petit bureau Louis XVI, si pur de style, nous la dénonce encore en laissant échapper plusieurs lettres inachevées, adressées à la même personne, et dont l'écriture serrée mais inégale et raturée dénote une impatience croissante. Il ne manque plus ici qu'un piano, gardant avec flegme sur son pupitre quelque rêverie ou mélodie abandonnée juste au milieu.

Pendant que nous nous sommes attardés à cette analyse, pour y chercher l'empreinte d'un caractère, un léger murmure nous avertit qu'une conversation s'est engagée de l'autre côté de cette portière ouatée, derrière laquelle a disparu la belle visiteuse.

Deux femmes, en effet, se trouvent là. L'une est celle qui vient d'entrer il n'y a qu'un instant, l'autre est notre indolente d'hier au soir.

La pose languissante de cette jeune femme, étendue dans un lit tout coquet de mousseline blanche sur fond rose, contraste d'une façon frappante avec le caractère énergique et passionné de son visage, mais les tons chauds et dorés qui semblent un rayon de soleil déposé sur cette peau fine et souple, nous sont une facile explication : notre divinité est une de ces charmantes créoles, aux habitudes un peu apathique, aux sentiments exaltés et pleins de bouillonnements inconscients.

En ce moment, elle paraît plongée dans une préoccupation intérieure, intense et douloureuse.

Deux larmes jaillissent, comme deux étincelles, des ses yeux noirs qui brillent, fixes et interrogent vaguement l'espace, tandis qu'elle abandonne sa main à l'étreinte affectueuse de son amie.

Celle-ci, un peu plus âgée que la première, et certainement moins belle, porte en revanche dans l'ensemble de sa physionomie un cachet de bonté intelligente et énergique, que vient encore accentuer le constraste de ses cheveux presque blonds avec des yeux d'un azur sombre, encadrés dans une peau d'une blancheur transparente. Le regard anxieux, elle paraît craindre d'interrompre la rêverie de la belle affligée, ou du moins cherche quelle délicate forme elle pourrait donner à la question qu'on sent prête à s'échapper de ses lèvres, afin de ne point heurter ce cœur si douloureusement ému, tout en le portant à un épanchement qui puisse en atténuer la souffrance.

A suivre